



# Village infos

N°23 – JANVIER 2014

## Courcelles-Lès-Montbéliard



Compte-tenu de la proximité des élections municipales et de la réglementation concernant la communication en période électorale, j'ai choisi de ne plus rédiger l'éditorial du bulletin municipal jusqu'au mois de mars 2014 et vous présente, au nom de toute l'équipe municipale, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2014.

Vous trouverez ci-après le résumé des points essentiels des derniers Conseils Municipaux, ainsi que le point sur les travaux en cours.

Votre Maire,

Christian QUENOT

### INFORMATION

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les cartes d'identité délivrées après le 1er janvier 2004 sont désormais valables 15 ans (au lieu de 10). Aucune formalité n'est nécessaire pour une modification de la date d'expiration.**

### 1 - ECOLE

**Effectifs** : Lors de sa séance du 20 juin 2013, le conseil municipal a demandé à l'Académie l'ouverture d'une classe supplémentaire au vu de la prévision d'effectifs pour la rentrée de septembre (110 élèves pour 4 classes). L'académie a, pour l'instant, refusé l'ouverture de cette classe supplémentaire. Le dossier reste ouvert sachant que, suite aux travaux, le groupe scolaire peut désormais accueillir 50 élèves supplémentaires...

**Rythmes scolaires** : La souplesse accordée aux communes concernant les horaires et le choix de la cinquième demi-journée est tributaire de la mise en place d'un projet éducatif établi en concertation avec les différents partenaires (enseignants, parents et municipalité). Une telle concertation s'appuie bien entendu sur le retour d'expériences concernant la rentrée de septembre 2013.

Or, le ministère de l'Education Nationale a récemment imposé aux communes la date butoir du 15 novembre 2013 pour la prise de décision concernant l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. Cette date précipitée ruine complètement la mise au point d'un projet cohérent et efficace. La municipalité et le conseil d'école ont donc été contraints d'opter pour "la formule de base" à savoir :

- La journée scolaire s'achèvera à 15h45
- La cinquième demi-journée d'école sera le mercredi matin

L'accueil périscolaire sera donc possible dès 15h45, un sondage auprès des familles sera prochainement réalisée afin de pouvoir répondre à la demande.

## 2 - TRAVAUX REALISES

**REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE** : Les travaux sont achevés (à quelques finitions près), l'inauguration et les portes ouvertes ont eu lieu le 21 décembre.

Après consultation auprès des différents partenaires de l'école (enseignants, élèves, parents) et des élus municipaux, le Conseil Municipal, en hommage à nos anciens, s'est prononcé pour l'appellation "groupe scolaire des Copets" (le nom "Copet" vient des anciens courcellois qui portaient capes et bonnets)

A noter que le calendrier concernant l'espace scolaire a été respecté, enfants et enseignants ayant pu réintégrer des locaux rénovés pour la rentrée de septembre. Afin de ne pas perturber les cours, les travaux bruyants se sont effectués en dehors du temps scolaire. Les vacances de la Toussaint ont permis l'installation de stores extérieurs pour les salles de classe ainsi que la réfection totale de la cour.

Le montant total de l'opération s'élève à 1 258 526 € HT avec une subvention de 853 344 € par l'Etat et les collectivités (Région, Conseil Général, PMA) et une participation de 200 000 € de l'aménageur Sarest, soit un total de 1 053 344 €.

**L'auto-financement de la commune est donc de 205 182 € étalés sur 3 ans (de 2010 à 2013).**

FINANCEMENT - HT		%
ETAT (DETR)	269 091	21,4
Conseil Régional (Effilogis)	66 010	5,3
Conseil Régional (ADEME)	30 000	2,4
Conseil Général	253 249	20,1
Pays de Montbéliard Agglomération	234 994	18,6
Sarest	200 000	15,9
Commune	205 182	16,3
<b>TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>1 258 526</b>	<b>100</b>

Afin de pallier au délai de versement du solde des subventions octroyées pour les travaux de l'école, le Conseil Municipal a décidé de souscrire un prêt à très court terme de 200 000 €, ce prêt sera remboursé dans les mois qui viennent, dès le versement du solde des subventions.

**Sécurité** : La réglementation de l'Education Nationale stipule que les cours d'école sont interdites au public (y compris les parents d'élèves) pendant les horaires scolaires. Seuls les parents d'enfants de la maternelle sont autorisés à amener et rechercher leurs enfants dans le bâtiment de la maternelle.

Avant les travaux, bien que l'entrée officielle de la maternelle soit située rue du Stade, il faut bien reconnaître que les dérivés étaient monnaie courante... L'extension du parking place Scherrer a permis la création d'une entrée sécurisée de l'école. L'accès à la maternelle depuis la rue du Stade demeure mais s'avère dangereux au niveau de la zone du pont-levis, en particulier pour les piétons. Le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, a obtenu de l'inspection académique la possibilité d'accéder à la maternelle par la nouvelle entrée. **Seuls les parents d'enfants de la maternelle ont, par dérogation, l'autorisation de transiter par la cour de l'école élémentaire.** L'équipe enseignante et la municipalité comptent sur le civisme des parents afin que cette dérogation perdure.

**INFORMATIQUE** : Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du renouvellement du parc informatique scolaire à savoir :

- Deux ensembles tableau numérique interactif/ordinateur portable pour un montant de 5 289 € HT.

- Huit ordinateurs portables pour un montant de 4 349 € HT. Une demande de subvention d'état pour 25 % du montant a été déposée en Sous-préfecture.

**CIMETIERE** : Le nouveau columbarium (18 cases doubles) a été réalisé par l'entreprise VISCONTINI pour un montant de 9 000 € HT.

La réfection du mur du cimetière a été réalisée par l'entreprise MOSCHENI pour un montant de 10 310 € HT, celle du porche du cimetière par l'entreprise SORRES pour un montant de 3 232 € HT, la validation de ces travaux par l'Architecte des Bâtiments de France a permis l'obtention d'une subvention d'état de 25 %.

**TENNIS** : La réfection d'un court de tennis a été réalisée pour un montant de 20 613 € HT. Le Tennis-Club a participé à hauteur de 15 000 €.

**SIGNALISATION** : De nombreuses plaques de rue étant en très mauvais état, la commune a procédé au changement intégral de toutes les plaques pour un montant de 2 790 € HT. Celles-ci, installées par nos employés municipaux, comportent le blason de la commune afin de renforcer l'identité de notre village.

**SECURITE** : Conformément aux décisions municipales, les panneaux indiquant les zones 30 (rue de la Petite-Hollande, rue Méchain, rue du bois et rue du canal) sont en cours d'installation. Rappelons que la « zone 30 » implique, outre la limitation de vitesse à 30 km/h, la priorité aux piétons. Toutefois, pour ces derniers, la vigilance demeure.

**VOIRIE** : Le Conseil Général a procédé à la réfection des voies départementales (rue de Voujeaucourt et rue de Montbéliard).

### **3. TRAVAUX PROGRAMMES**

**RENOVATION THERMIQUE DE LA MATERNELLE** : Le bâtiment de l'école maternelle a été construit en 1980. Un premier rapport du Conseiller en Energie Partagé (CEP) dévoile la grande déperdition thermique de ce bâtiment datant de plus de trente ans. Le chauffage est assuré par la nouvelle chaudière de l'école élémentaire.

L'étude thermique montre la nécessité d'isoler le bâtiment afin d'atteindre le niveau Performance (passer de 222 à 92,6 KWH/m<sup>2</sup>.an et de 40 à 16 kgéqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an), ce qui correspond à un gain de 60% entre la consommation du projet et la consommation initiale. Le programme des travaux, validé par l'ADEME (Conseil Régional), sera donc le suivant :

- Isolation de la toiture terrasse et des façades
- Changement des fenêtres (avec stores et volets) et des portes
- Ventilation double flux
- Vannes thermostatiques et vérification du circuit de chauffage situé dans le vide sanitaire.

Le conseil municipal a validé le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>FINANCEMENT PREVISIONNEL HT (études incluses)</b>		<b>%</b>
<b>Conseil Régional (ADEME)</b>	<b>35 700</b>	<b>20</b>
<b>Conseil Général</b>	<b>44 825</b>	<b>25</b>
<b>Pays de Montbéliard Agglomération (*)</b>	<b>12 274</b>	<b>7</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>86 501</b>	<b>48</b>
<b>TOTAL</b>	<b>179 300</b>	<b>100</b>

(\*) Subvention déjà validée au titre du fonds de concours

Les formalités d'appel d'offres sont en cours, les travaux sont prévus pendant les vacances de printemps et d'été et ne pourront commencer qu'après l'attribution des subventions.

**DECONSTRUCTION DU PREFABRIQUE DE L'ECOLE** : Les travaux ont été confiés à l'entreprise spécialisée ALBIZZATI pour un montant de 23 500 € HT et sont prévus pour fin février 2014.

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2EME TRANCHE** : Le changement de 128 lanternes, vieilles de plus de 15 ans, a été confié à l'entreprise VIGILEC pour un montant de 26 578 € HT. Une subvention est demandée au SYDED pour 45 % de ce montant. L'ensemble du village sera donc doté d'un éclairage moderne, non éblouissant et moins énergivore, l'économie d'énergie réalisée avec ce matériel plus performant permettra un amortissement sur environ 4 ans.

## PERISCOLAIRE

**Convention CAF, tickets CESU** : A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, le conseil municipal a mis en place, pour le périscolaire et le centre de loisirs, de nouvelles modalités de tarifications qui tiennent compte du quotient familial. D'autre part, les tickets CESU sont désormais acceptés comme mode de règlement.

**Effectifs** : Une forte demande a été enregistrée pour la rentrée de septembre, ce qui nécessite pour l'encadrement, une augmentation d'effectif. Il en est de même pour l'entretien du bâtiment de l'école (espaces scolaire et socioculturel), suite aux travaux. Le Conseil Municipal a donc validé une réorganisation des services avec la création d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à compter du 3 décembre 2013. Ce poste a été confié à Mme Déborah MOSIMANN.

## ACQUISITION DE LA CHAPELLE

Conformément à la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la chapelle construite dans les années 1950 est un bâtiment privé appartenant au Diocèse. Vu la faible utilisation de cette chapelle et la paroisse ne pouvant plus subvenir aux frais d'entretien, le Diocèse désirait s'en séparer et s'est donc tourné vers la commune. Conscient de l'importance patrimoniale et affective de ce bâtiment pour les habitants, le conseil municipal, dans sa séance du 13 décembre, s'est montré favorable à l'acquisition de la chapelle pour un montant de 10 000 €. La désacralisation aura lieu en janvier mais les réunions et célébrations resteront possibles, les œuvres de Jean TOURET seront préservées.

## ZAC LES HAUTS DE COURCELLES

L'inauguration et l'opération "portes ouvertes" ont eu lieu le 29 juin 2013. L'installation du point R enterré est en cours. La voirie sera rétrocédée dans le domaine communal après réalisation des dernières finitions ce qui permettra son éclairage.

## RETROCESSION DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA RUE ROMPENÇOT

Les riverains de la rue Rompençot, (voie privée), ayant procédé à la mise en conformité des réseaux et à la réfection de la voirie, ont sollicité la rétrocession de cette voie dans le domaine communal. Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, a accédé à leur demande.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

Considérant le caractère évènementiel de la qualification de l'Olympique de Courcelles aux 64èmes de finale de l'équipe U18 en coupe Gambardella, le Conseil Municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 200 € pour les frais de déplacement à Jura Sud.

## SALLE DES FETES

Le périscolaire ayant temporairement intégré le bâtiment de la maternelle, les activités de la salle des fêtes ont pu reprendre, **hors temps scolaire**, puisque son accès nécessite la traversée de la cour. Celle-ci ayant été refaite à neuf pour un montant de 20 000 € et afin de préserver son état, le stationnement des véhicules y est désormais interdit.

**Gymnastique féminine** : La séance du jeudi soir a pu reprendre à la salle des fêtes. Par contre, la séance du mardi après-midi a toujours lieu à la salle polyvalente de Sainte Suzanne.

**Swing** : Séance à la salle des fêtes le mardi de 19h30 à 21h30 (de 19h30 à 20h30 pour les débutants, les inscriptions étant encore possibles).

*Conçu et réalisé par nos soins*